Viande bovine: commercialisation, information sur l'étiquetage, viande de qualité (abrog. règl. 2067/92/CEE)

1997/0058(CNS) - 28/09/1998 - Acte final

OBJECTIF: renforcer les actions d'information du consommateur sur le nouveau système d'étiquetage de la viande bovine et produits à base de viande introduit par le règlement 820/97/CE. MESURE DE LA COMMUNAUTE: règlement 2071/98/CE du Conseil relatif à des actions d'information sur l'étiquetage de la viande bovine. CONTENU: le règlement prévoit que la Communauté peut financer des actions de communication, qui devront être arrêtées en concertation avec les Etats membres, visant à informer le consommateur sur les garanties offertes par le régime d'étiquetage de la viande bovine instauré par le règlement 820/97/CE. A cette fin, la Commission peut recourir à l'assistance technique d'experts en communication dans le domaine concerné, notamment en vue du choix des moyens de stratégie, de l'évaluation et du suivi des actions. ENTREE EN VIGUEUR: 07/10/1998.